



Achat avec concubine apres Onc mais avant divorce mes droits

Par **Victimepn**, le **19/12/2014 à 10:34**

Question concernant l'emprunt immobilier et promesse de vente d'un appartement en vefa avant divorce. Bonjour, voilà j'ai appris il y a peu par mon futur ex mari qu'il avait effectué un emprunt immobilier et promesse de vente lorsqu'il m'a demandé de me rendre chez un notaire signer un papier. Nous n'avons procédé qu'à l'ONC et a la base parti (lui) sur une requete d'acceptation me lésant complètement , je suis ds l'obligation d'assigner pour faute. Peu importe a t il le droit d'effectuer un emprunt sans mon consentement? Y-a-il une particularité pour achat en Vefa? Quels sont mes recours? Merci

Par **domat**, le **19/12/2014 à 17:18**

bjr,
vous pouvez tout à fait refuser de signer l'emprunt que fait votre future ex-mari.
refusez de signer un document qui vous rende solidaire du prêt.
cdt

Par **Victimepn**, le **16/01/2015 à 04:49**

Merci pour votre réponse. En fait l'emprunt immobilier a été effectué avec sa concubine (maitresse) sans me tenir informée. C'est seulement pour l'acte d'achat qu'il m'a demandé de signer chez le notaire (biensur refusé). At'il le droit de faire un emprunt sans mon accord même si je ne suis pas co empruntrice?

Par **Visiteur**, le **16/01/2015 à 08:55**

Bonjour,
pourquoi a t'il besoin de votre signature ? En fait vous seriez propriétaire foncier sans être concernée par le crédit ? C'est soit stupide de sa part soit effectivement ça cache quelque chose !

Par **Jibi7**, le **16/01/2015** à **09:40**

hello Victime..

Sous quel régime êtes vous mariée ?

Par ailleurs si cette promesse de vente a été signée à votre insu, vous pouvez la faire annuler mais dans les 2 ans qui suivent le moment où vous en avez eu connaissance.

Par **Victimepn**, le **16/01/2015** à **12:44**

Ah merci! Régime communauté des biens

Par **Victimepn**, le **17/01/2015** à **09:42**

Ai je le droit de chercher l'agence concernée ? Ou dois je laisser entreprendre cette action par mon avocat?

Par **Jibi7**, le **17/01/2015** à **10:12**

une promesse de vente est un acte notarié apparemment vous avez le nom du notaire puisque votre ex vous y a "invité"..

Si vous en avez un différent c'est sans doute à lui de faire le nécessaire. Il doit connaître le code civil!...

Par **janus2fr**, le **17/01/2015** à **10:15**

Bonjour,

[citation]une promesse de vente est un acte notarié[/citation]

Ah bon ?

Par **AUBERT GILLES AVOCAT**, le **18/01/2015** à **22:19**

Avez vous demandé au notaire de quoi il s'agit ?

En fait il a sans doute demandé au notaire de vous faire signer une renonciation à toute communauté sur le bien immobilier qu'il achète. C'est simplement pour vous dégager de l'achat et de l'éventuelle communauté du bien.

C'est très classique, mais beaucoup de personnes l'ignorent, et cela vous permet d'être hors de son achat.

Par **Victimepn**, le **19/01/2015** à **05:03**

Comment la banque a t elle pu accepter cet emprunt? Est ce legal? Que risque puis je avoir?
Merci

Par **Victimepn**, le **19/01/2015** à **18:19**

Son notaire reste muette.. Bizarre